



Romorantin, le 2 septembre 2014

## **DEMANTELEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE :** **VOUS ETES CONCERNES**

Notre administration publique fiscale n'est pas considérée comme prioritaire, et subit depuis maintenant douze années les politiques drastiques de suppressions d'emplois (-20 % des effectifs), restructurations et regroupement des missions fragilisées qui mettent à mal l'égalité d'accès et de traitement des citoyens à l'impôt, en réduisant notamment le réseau de trésoreries locales de 4000 il y a douze ans à 2660 aujourd'hui, ou en regroupant les missions au chef lieu de département, accentuant ainsi la désertification des territoires ruraux.

Les gouvernements, afin de masquer un véritable plan de démantèlement du réseau des implantations du service public fiscal, communiquent sur la dématérialisation et le tout numérique (« l'e-administration »), sensées remplacer à court terme le service public de proximité : télé-déclaration, télé-paiement, télé-correction et centres d'appels téléphoniques dépersonnalisés. En outre cela remet en cause l'égalité de traitement des usagers pour ceux qui n'ont pas accès à internet, cela ne peut être une réponse au départ des administrations en milieu rural, laissant des populations isolées sans infrastructures.

Pourtant, une charte signée en 2006 par le Premier Ministre avec un large consensus politique, la « Charte sur l'Organisation de l'Offre des Services Publics et au public en Milieu rural » garantissait le maintien de l'accessibilité et la qualité des services publics au nom de la cohésion sociale et territoriale, et ce alors que le contexte social et économique difficile engendré par la crise de 2008 exige encore plus de lien social aujourd'hui pour la majorité de nos concitoyens.

Le site de Romorantin-Lanthenay subit déjà depuis plusieurs années cette politique. Certaines missions de l'administration fiscale ont d'ores et déjà disparu de la circonscription : le service de la Fiscalité Immobilière en 2006 (contrôle des successions et plus-values immobilières, ISF), l'Enregistrement en 2007 (actes notariés ou sous seing privé, donations) le Pôle de Contrôle et d'Expertise en 2009 (contrôle sur pièces et programmation de contrôle fiscal externe), le Service de Contrôle des Particuliers depuis le 1er septembre 2014.

**Aujourd'hui, c'est le Service de Publicité Foncière (ex-Conservation des Hypothèques) qui est visé.** Le transfert de la mission à Blois entraînera la perte du savoir-faire des agents au niveau local. Les demandes de renseignements ne seront délivrés que par les agents de Blois, et les usagers seront donc obligés de se déplacer sur Blois. Le délai de publication des actes (enregistrement des ventes, attestations suite à une succession...) sera augmenté et les usagers devront attendre plus longtemps pour obtenir leur titre de propriété.

**Les agents des Finances Publiques vous interpellent et tirent le signal d'alarme**

**Les missions de la Direction Générale des Finances Publiques sont indispensables pour une meilleure justice fiscale et sociale.**

**ENSEMBLE DEFENDONS NOS SERVICES PUBLICS.**